

APPEL A PROPOSITIONS DE RECHERCHE DU LABEX DRIIHM –2026

OHM PYRENEES HAUT-VIDEASSOS ET VALLEE DES GAVES

1 - CONTEXTE

L'OHM Pyrénées Haut-Videssos a été créé en 2009 afin d'étudier les dynamiques passées, en cours et à venir sur un territoire de montagne soumis à une forte déprise depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. L'Observatoire recouvre sept communes situées dans la haute vallée du Videssos en Ariège et depuis janvier 2015, un nouveau territoire des Pyrénées centrales : celui de la haute vallée des Gaves en amont de Pierrefitte-Nestalas. L'ouverture de ce nouveau terrain de recherche est destinée à promouvoir à terme le développement de comparaisons inter-valléennes.

Si ces deux vallées partagent des traits d'histoires communs (ancienneté et prévalence des activités agro-pastorales et métallurgiques, industries, hydroélectricité...) elles se différencient néanmoins par des évolutions contemporaines contrastées. A ce titre, la haute vallée du Gave de Pau se distingue par un développement ancien du tourisme, la présence du Parc National et le maintien d'une activité pastorale pour n'évoquer que ces aspects le plus évidents.

A l'inverse la vallée du Haut Videssos est aujourd'hui le siège d'un processus d'abandon et de réorientation des pratiques, marqué par l'arrêt définitif de toute activité industrielle et par un développement récent des activités touristiques.

Dans ce contexte de rupture où s'enchevêtrent héritages anciens (pollutions, dégradation des sols,...), dynamiques naturelles et logiques économiques contemporaines, quatre phénomènes principaux guident les dynamiques environnementales et territoriales :

- l'agro-pastoralisme qui permet d'espérer conserver un patrimoine historico-environnemental durable, probablement pendant des décennies ou des siècles. Ce postulat reste cependant à vérifier, surtout en raison des nouvelles dynamiques, parfois extrêmement rapide, qui touchent les espaces supra-forestiers, dues au sous-pâturage, au réchauffement climatique, à l'expansion des peuplements forestiers secondaires devenus adultes, *etc.* Quelle est la durabilité à court et moyen terme de cette ressource plurimillénaire ?
- l'étalement urbain qui gagne aujourd'hui les vallées proches de centres urbains ou touristiques locaux. Fonds de vallée et versants exposés au soleil représentent les sites privilégiés de construction, tandis qu'une réoccupation / restauration intensive des habitats villageois est en cours. Quelles transformations sociales dans le contexte de désindustrialisation-touristification, renouvellement de la population dans l'axe des vallées, transformation des villages périphériques en habitat secondaire ?
- l'eau, l'hydroélectricité mais également la neige qui représentent des ressources apparemment stables, qui fournissent à l'heure actuelle des ressources financières importantes. Mais la dynamique actuelle de réchauffement, de diminution des apports neigeux et de sécheresses répétées fait peser une incertitude sur la disponibilité future de la ressource. De la même manière l'augmentation de la fréquence des événements extrêmes, et notamment des crues et de la torrencialité impactent les territoires.
- le tourisme qui apparaît comme une piste pouvant être développée dans les années à venir, mais dont les perspectives sont différentes entre les deux vallées. Le patrimoine naturel reste cependant un

atout important, mais en évolution rapide. Les nouveaux usages de la montagne peuvent cependant engendrer des conflits d'usages et interférer avec les logiques de protections de l'environnement.

2 - OBJECTIFS DE L'OHM

Si le but principal de l'OHM Pyrénées consiste en l'acquisition et la gestion de données propres à l'évaluation des dynamiques socio-écologiques (monitoring, enquêtes,...), l'Observatoire a aussi pour vocation d'organiser la mise en œuvre de l'interdisciplinarité et de favoriser l'émergence de nouvelles méthodologies ou démarches scientifiques dans la perspective d'une approche intégrée régionale.

L'OHM est un lieu d'observation, d'étude, mais aussi de modélisation et d'expérimentation. L'une de ses fonctions principales est de répondre à des questionnements écologiques, sociaux, économiques, en termes de résilience, de remédiation et de simulation, mais aussi de s'intéresser aux politiques locales ou régionales induites par ces situations, Ils peuvent en ce sens constituer un dispositif d'aide à la décision. Dans cette optique, l'OHM Pyrénées est en prise directe avec les acteurs locaux (collectivités territoriales, Parc National des Pyrénées, Parc Naturel Régional de la Haute Ariège, Conservatoire Botanique, ONF, DREAL, Région Midi-Pyrénées, Fédération Pastorale).

Pour plus d'information sur le contexte et les projets financés les années précédentes : <https://ohm-pyrenees.in2p3.fr/productions-valorisations/publications>.

3 - THEMES PRIVILEGES

L'OHM Pyrénées Haut-Videssos lance un appel à projets pour 2026 concernant les thématiques prioritaires suivantes :

- Climat, neige et eau
- Dynamiques des milieux d'altitude et activités agro-pastorales (espaces subalpins, forêts, zones humides,...)
- Dynamique de la biodiversité et services écosystémiques
- Héritages industriels, contaminants, pollutions
- Changements sociaux et territoriaux
- Gestion contemporaine des territoires de montagne (politiques publiques, conservation,...)
- Impacts environnementaux des pratiques récréatives
- Conflits d'usages

L'appel à projets 2026 concerne l'ensemble des terrains de l'OHM. Il favorisera les projets intégratifs favorisant l'interdisciplinarité et/ou la finalisation de projets en cours. Une attention particulière sera portée aux projets innovants et à l'émergence de nouveaux terrains d'application.

4 - FINANCEMENT DES PROPOSITIONS

Les propositions seront examinées par le Conseil de Direction de l'OHM. Chaque projet retenu se verra attribuer un financement laissé à l'appréciation du Conseil de Direction, au maximum de 7500 euros.

L'ensemble des projets (OHM, inter-OHM) sont financés pour une durée d'un an.

La direction de l'OHM Pyrénées se réserve la possibilité de ne pas financer certains thèmes définis ci-dessus en cas d'absence de candidatures pertinentes.

Les dépenses faites dans le cadre des projets lauréats doivent rentrer dans le cadre des dépenses éligibles du Labex DRIIHM (Cf. *Guide « bonnes pratiques » LabEx DRIIHM* en ligne sur le site du Labex et transmis à tous les lauréats de l'APR) et seront justifiées annuellement en février auprès du Service Financier et Comptable de la DR16, délégation pilote du LabEx DRIIHM, via la délégation de proximité de l'unité lauréate.

Quelques points majeurs sont d'ores et déjà rappelés ici :

- les dépenses d'équipement **ne sont pas éligibles** dans le cadre du DRIIHM ;
- les dépenses de « petits matériels » sont éligibles jusqu'à 3000 € /unité ;
- les frais de mission sont éligibles ;
- les prestations de service sont éligibles mais leur montant ne doit pas dépasser 30% du budget total alloué ;
- 1 stage de 5 mois est éligible à hauteur d'un budget de 3500€, sachant qu'au maximum 2 stages seront alloués pour l'ensemble des projets retenus.

5 - MODALITES DE PRESENTATION DES PROJETS

La soumission des projets se fait obligatoirement en ligne à l'adresse : <https://www.driihm.fr/>

Pour le détail de la procédure de soumission, se reporter au paragraphe 3.2 du texte général (https://www.driihm.fr/images/files/Docs_DRIIHM/APR2026/Cadre_general_APR2026.pdf) et vous aider du guide de soumission. Vous pouvez joindre lors de la saisie tous les documents que vous jugerez utiles.

Vous devez en informer la Direction de l'OHM Pyrénées dont les coordonnées sont reportées ci-après.

6 – ENGAGEMENT DES LAUREATS DE L'APPEL A PROPOSITIONS DE RECHERCHE

Chaque lauréat s'engage à devenir membre et à signer la charte de l'OHM. Ce faisant, il reconnaît les objectifs de l'Observatoire et accepte les principes suivants :

- Le projet sera présenté à la communauté OHM lors d'un séminaire de présentation des projets. Les résultats définitifs le seront lors d'une journée de restitution et l'étude fera parallèlement l'objet d'un rapport écrit.
- Le projet fera l'objet d'un rapport succinct rendu à/aux OHM concerné(s) sous la forme d'une fiche de synthèse (4p.) dont la trame sera présente sur le site du LabEx DRIIHM et vous sera également transmise par le directeur de l'OHM.
- Les données produites dans le cadre de l'étude devront faire l'objet d'une description (métadonnées) et auront vocation à être versées au système d'information de l'Observatoire Hommes-Milieus, après valorisation dans les deux ans par leur auteur.
- Chaque partenaire scientifique du projet s'engage à faire mention des OHM et du LabEx DRIIHM dans toutes les publications ou les communications des résultats de ses recherches sous la forme :

« Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du LabEx DRIIHM, programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-11- LABX-0010 » dans le cadre de l'Observatoire Hommes-Milieus (OHM) Pyrénées Haut Vicdessos et Vallée des Gaves.

« This study was funded by the LabEx DRIIHM, French Programme “Investissements d’Avenir” (ANR-11-LABX-0010) which is managed by the French ANR, under the Human- Environment Observatory “Pyrenees Haut Vicdessos – Vallee des Gaves”».

7 - CALENDRIER

Date limite de réponse à l’appel pour tous les projets : **1er décembre 2025**

Date de publication des résultats de l’APR OHM : **début année 2026 pour les projets OHM et interOHM**

Contacts

Florence MAZIER, Laurent CAROZZA et Emilie LERIGOLEUR

Direction de l’OHM Pyrénées - GEODE (UMR 5602) CNRS,

Maison de la Recherche, Université Toulouse 2, 31058 Toulouse cedex 9.

Mails : florence.mazier@univ-tlse2.fr

laurent.carozza@cnrs.fr

emilie.lerigoleur@univ-tlse2.fr